RAPPORT DE SUIVI 2025 DU PGMR CONJOINT 2022-2029 POUR LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

				Échéancier réalisé en 2025 pour les 12 mun (RIDL)		Échéancier réalisé en 2025 pour les 5 mun (CER)	
Description de la mesure	**Responsable**	**Territoire visé**	**Échéancier prévu**	**Activités**	**Avancement**	**Activités**	**Avancement**
Mesures spécifiques à la réduction à la source et réemploi							
Mesure 1. Bannir graduellement les produits à usage unique non couverts par le règlement (DORS/2022-138)							
Action 1.1 Suite au bannissement des produits à usage unique par le règlement (DORS/2022-138) soutenir les commerces et les institutions dans l'utilisation d'alternatives (CER, MRCDL et RIDL).	MRC et municipalités	Résidentiel et ICI	2023	Lors des visites d'accompagnement des ICI pour optimiser la collecte des matières recyclables et des matières organiques	En continu	Lors des visites d'accompagnement des ICI pour optimiser la collecte des matières recyclables et des matières organiques (service offert sur demande)	En continu
Action 1.2 Élaborer et diffuser des outils de communication pour appuyer cette démarche (CER, MRCDL et RIDL).			2023	Lors des visites d'accompagnement des ICI, remise de liste de contenants recyclables ou compostables	En continu	Lors des visites d'accompagnement des ICI, remise de liste de contenants recyclables ou compostables ainsi que des aide-mémoires personnalisés selon le type d'établissement	En continu
Action 2 Élaborer et adopter un règlement uniformisé interdisant les produits à usage unique non couverts par le règlement (DORS/2022-138) (deux MRC).			2024	Réalisé pour la Ville de Mont-Laurier et la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain pour certains produits à usage unique	Partiellement	Réalisé partiellement pour la Ville de Rivière-Rouge et en réflexion à Nominingue pour certains produits à usage unique	Partiellement
Action 3 Promouvoir l'achat en vrac (CER, MRCDL et RIDL).			2022-2029	L'achat en vrac est privilégié dans les outils de communication et lors d'ateliers.	En continu	L'achat en vrac ou en grosse quantité est privilégié dans les outils de communication et lors des visites auprès des ICI. De plus, l'utilisation de produits durables à usages multiples est recommandée (par exemple: vaisselle et ustensiles lavables)	En continu
Mesure 2. Interdire l'enfouissement des boues							
Action 1.1 Soutenir les municipalités dans la valorisation de leurs boues de stations municipales ou fosses septiques (CER, MRCDL, RIDL).	RIDL et CER	ICI	2023	Fait. Les boues municipales sont traitées directement par chacune des municipalités pour être valorisées par la suite comme engrais.	100 % réalisé	Toutes les boues récupérées sont valorisées	100% réalisé
Action 1.2 S'assurer que les boues de stations municipales ou fosses septiques sont valorisées (municipalités).			2023	Toutes les boues récupérées sont valorisées sauf celles de Notre-Dame-du-Laus.	Partiellement	Toutes les boues récupérées sont valorisées	100% réalisé
Action 2 Adopter un règlement interdisant l'élimination des boues aux régies (CER et RIDL).			2023-2024	Augmentation importante des coûts pour la disposition des boues afin de dissuader les utilisateurs (voir règlement # 87 concernant la tarification pour services dispensés par la RIDL)	100 % réalisé	Aucune boue n'est enfouie au CER	100% réalisé
Mesure 3. Promouvoir l'herbicyclage et le feuillicyclage							
Action 1.1 Encourager et soutenir les municipalités à promouvoir l'herbicyclage et le feuillicyclage (pourquoi et comment) (CER, MRCDL, RIDL).	Municipalités, MRC et régies	Résidentiel et ICI	2022-2029	L'herbicyclage et le feuillicyclage sont privilégiés dans les outils de communication et lors d'activités liées au compostage.	En continu	L'herbicyclage et le feuillicyclage sont privilégiés dans les outils de communication des activités de compostage. Le CER a fait des publications à cet effet.	En continu
Action 1.2 Promouvoir l'herbicyclage et le feuillicyclage (municipalités).			2022-2029	L'herbicyclage et le feuillicyclage sont privilégiés dans les outils de communication et lors d'activités liées au compostage.	En continu	L'herbicyclage et le feuillicyclage sont privilégiés dans les outils de communication des activités de compostage.	En continu

RAPPORT DE SUIVI 2025 DU PGMR CONJOINT 2022-2029 POUR LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

				Échéancier réalisé en 2025 pour les 12 mun (RIDL)		Échéancier réalisé en 2025 pour les 5 mun (CER)	
Description de la mesure	**Responsable**	**Territoire visé**	**Échéancier prévu**	**Activités**	**Avancement**	**Activités**	**Avancement**
Mesure 4. Améliorer le service de récupération d'objets pour fin de réemploi et le réseautage entre les centres de réemploi et les écocentres							
Action 1.1 Évaluer sur le territoire les services de récupération de matières résiduelles pour fin de réemploi (CER, MRCDL et RIDL).	Municipalités, MRC et régies	Tous	2022	En cours, recherche de partenariat en continu pour trouver des nouveaux débouchés pour les matières	En continu	Liste des centres/services de réemploi (mise à jour au besoin).	100% réalisé
Action 2.1 Ajouter s'il y a lieu une infrastructure de récupération d'objets pour fin de réemploi dans les écocentres lors de l'amélioration des services écocentres (CER, MRCDL et RIDL).			2022-2024	Aucun nouvel abri, mais collaboration avec Zone emploi pour leur projet de recyclerie (récupération de meubles, jouets, etc. de l'écocentre pour l'atelier et le plateaux de travail pour la réparation et le démantèlement).	Partiellement	Déjà en place pour Rivière-Rouge et Nominingue (conteneurs fermés), La Macaza (chapiteau), L'Ascension (zone dédiée) et le CER (abris au Marché et boutique à La Remise). En 2025, ajout d'un abri de type dôme de dimensions 30' par 60' à côté du bâtiment de La Remise pour entreposer entre autres des matériaux de CRD réemployables.	100% réalisé
Action 2.2 Mettre en place ou bonifier la collaboration entre les écocentres et les centres de réemploi (CER, MRCDL et RIDL).			2022-2024	Collaboration avec Zone emploi pour leur projet de recyclerie	En continu	Déjà en place pour Rivière-Rouge et Nominingue avec l'Action bénévole de la Rouge qui récupère les matières réemployables dans les écocentres et les transporte à leur bazar. Au CER, lien direct entre l'écocentre (Le Marché) et la boutique de réemploi (La Remise). À bonifier pour La Macaza et L'Ascension.	Partiellement
Action 2.3 Promouvoir le réemploi sur le territoire (CER, MRCDL et RIDL).			2022-2029	Promotion du réemploi auprès des utilisateur de l'écocentre qui sont redirigés vers Zone emploi pour aller porter leurs objets réutilisables.	En continu	Ajout d'une mention concernant le réemploi dans les aide-mémoires transmis aux municipalités. Une section sur le site Web du CER promeut l'apport de matériaux de CRD et des affiches promotionnelles des autres centres (ressourceries, friperies, etc.) sont distribuées aux visiteurs à La Remise.	En continu
Action 3.1 Évaluer la possibilité de créer des centres dédiés pour accueillir des objets usagés (CER, MRCDL et RIDL).			2022-2029	En cours, demande de subvention à Recyc-Québec pour un abri pour accueillir le réemploi	En continu	Des services sont en place au bazar de l'Action bénévole de la Rouge et au CER avec le Marché (section dédiée au réemploi à même l'écocentre qui comprend des abris) duquel certains produits sont ensuite acheminés vers la Remise (magasin à côté de l'écocentre qui a ouvert ses portes en 2023).	100% réalisé
Mesure 5. Mettre en place un programme de réduction du gaspillage alimentaire							
Action 1.1 Secteur résidentiel - encourager les citoyens à modifier leur comportement afin de réduire le gaspillage alimentaire par notamment la promotion de la campagne *J'aime manger, pas gaspiller* ainsi que la diffusion de la trousse prévue à cette fin et disponible gratuitement sur le site Web de Recyc-Québec (CER, MRCDL et RIDL).	Comité de suivi PGMR	Résidentiel	à partir de 2022	Fait lors des formations aux citoyens, dans les écoles, les institutions, les entreprises, etc.	En continu	À venir	Non réalisé
Action 2.1 Secteur ICI - sensibiliser par la mise en place de communications diverses pour encourager la réduction du gaspillage et le maillage avec des banques alimentaires au besoin (CER, MRCDL et RIDL).		ICI	à partir de 2023	Fait lors des formations aux citoyens, dans les écoles, les institutions, les entreprises, etc.	En continu	La sensibilisation est effectuée lors des visites auprès des ICI et des maillages en économie circulaire sont réalisés notamment pour que les grandes épiceries offrent les produits invendus aux comptoirs d'aide alimentaire de la région.	En continu

RAPPORT DE SUIVI 2025 DU PGMR CONJOINT 2022-2029 POUR LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

				Échéancier réalisé en 2025 pour les 12 mun (RIDL)		Échéancier réalisé en 2025 pour les 5 mun (CER)	
Description de la mesure	**Responsable**	**Territoire visé**	**Échéancier prévu**	**Activités**	**Avancement**	**Activités**	**Avancement**
Mesures spécifiques à l'optimisation des infrastructures de gestion des matières résiduelles							
Mesure 6. Implanter et/ou optimiser les services écocentre (service spécifique aux ICI)							
Action 1.1 Planifier et implanter trois nouveaux écocentres (Nominingue et deux sur le territoire de la RIDL) (CER et RIDL).	Municipalités	Tous	2022-2025	2 écocentres municipaux - Notre-Dame-de-Pontmain et Notre-Dame-du-Laus en plus de l'écocentre existant de la RIDL	100% réalisé	Ouverture d'un écocentre permanent à Nominingue en juillet 2024 en plus de l'écocentre du CER et des écocentres municipaux de L'Ascension, La Macaza, Rivière-Rouge (L'Annonciation et Sainte-Véronique) et l'écocentre mobile de Lac-Saguay	100% réalisé
Action 2.1 Optimiser les écocentres en ajoutant au besoin une infrastructure de récupération d'objets pour fin de réemploi (CER, MRCDL et RIDL).				Aucune action pour l'instant	Non-réalisé	Déjà en place pour Rivière-Rouge et Nominingue (conteneurs fermés), La Macaza (chapiteau), L'Ascension (zone dédiée) et le CER (abris au Marché). En 2025, ajout d'un abri de type dôme de dimensions 30' par 60' à côté du bâtiment de La Remise pour entreposer notamment des matériaux de CRD réemployables.	100% réalisé
Action 3.1 Évaluer la possibilité d'étendre le service aux ICI pour certaines matières (CER, MRCDL et RIDL).				Déjà en place pour la RIDL, accepte toutes les matières des entreprises (RDD, plastiques agricoles, tubulures d'érablière, etc.)	100 % réalisé	Déjà en place gratuitement au CER pour toutes les matières sous REP (entre autres les points de dépôt d'AgriRÉCUP pour les plastiques agricoles et les tubulures d'érablières, de la SORAC pour les appareils réfrigérants commerciaux et depuis 2025 de l'AGRP pour les contenants pressurisés de combustibles à usage unique). Possibilité pour les ICI de venir disposer de leurs autres matières à l'écocentre du CER moyennant des frais (matériaux secs, plastiques d'hivernisation pour les bateaux, etc.). Les polystyrènes sous REP (emballages alimentaires et de protection) et hors REP (panneaux isolants) ainsi que les RDD sont aussi acceptés gratuitement pour tous les ICI à l'écocentre du CER. Les ICI ne sont pas acceptés dans les écocentres municipaux.	100 % réalisé
Mesure 7. Augmenter la capacité de traitement des lieux de traitement des matières résiduelles notamment le site de compostage du Complexe environnemental de la Rouge							
Action 1.1 Effectuer entre autres l'optimisation du site de compostage du CER et des opérations (nouveau processus de compostage) par un agrandissement (CER, MRCDL).	RIDL et CER	Tous	2022 et suivantes	Les infrastructures du site de compostage sont optimisées d'année en année depuis 2015.	En continu	L'agrandissement du site de compostage du CER a été réalisé à l'automne 2021 et les infrastructures sont optimisées d'année en année depuis. Vers la fin de l'automne 2025, d'importants travaux de mis à niveau du système de ventilation ont été amorcés dans le bâtiment dôme de la phase thermophile au site de compostage.	100% réalisé

RAPPORT DE SUIVI 2025 DU PGMR CONJOINT 2022-2029 POUR LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

				Échéancier réalisé en 2025 pour les 12 mun (RIDL)		Échéancier réalisé en 2025 pour les 5 mun (CER)	
Description de la mesure	**Responsable**	**Territoire visé**	**Échéancier prévu**	**Activités**	**Avancement**	**Activités**	**Avancement**
Mesure 8. Ajouter au besoin des points de dépôt de proximité pour la récupération des RDD, des TIC, des piles et du polystyrène							
Action 1.1 Évaluer le besoin de mettre en place d'autres points de dépôt afin de mieux desservir le territoire (CER, MRCDL et RIDL). Action 2.1 Mettre en place d'autres lieux de dépôt s'il y a lieu. Si ces nouveaux dépôts sont dans des écocentres, les coûts sont déjà inclus dans la mesure 6 (CER, MRCDL et RIDL).	Municipalités et RIDL	Tous	2022-2029	Points de dépôts municipaux pour la récupération des polystyrènes (Lac-Saint-Paul, Notre-Dame-du-Laus, Saint-Aimé-du-Lac-des-îles et Kiamika). Les RDD et les TICS sont acceptés dans les écocentres municipaux de Notre-Dame-du-Laus et de Notre-Dame-de-Pontmain. Matières acceptées à la RIDL pour récupération: toujours en constante évolution.	En continu	Déjà une bonne desserte en place au CER et dans les cinq écocentres permanents (Nominingue, La Macaza, L'Ascension, Rivière-Rouge secteurs L'Annonciation et Sainte-Véronique) pour la récupération des polystyrènes, RDD, TIC et piles. Points de dépôt dans les 5 municipalités pour les polystyrènes (écocentres ou apport volontaire).	100% réalisé
Mesure 9. S'assurer de l'adéquation des heures d'ouverture en fonction de la présence sur le territoire d'une forte proportion de villégiateurs et de touristes							
Action 1.1 Évaluer l'accesssibilité (localisation et heures d'ouverture) des services de récupération notamment pour les villégiateurs et les touristes (CER, MRCDL et RIDL).	Municipalités et régies	Tous	2022-2029	L'analyse a été effectuée en 2025. Aucun besoin supplémentaire identifié et manque de main-d'œuvre pour allonger les heures d'ouverture. À réévaluer périodiquement.	100% réalisé	Réévaluation annuelle des besoins. À partir de 2025, La Remise est maintenant ouverte les samedis de 8h à 12h à partir du 2e samedi de mai jusqu'au 3e samedi de septembre.	En continu
Action 2.1 Mettre en place s'il y a lieu des services plus accessibles aux villégiateurs et aux touristes. Ce changement n'implique pas nécessairement davantage de dépenses, mais des heures plus appropriées pour cette clientèle (CER, MRCDL, RIDL).				L'analyse a été effectuée en 2025. Aucun besoin supplémentaire identifié et manque de main-d'œuvre pour allonger les heures d'ouverture. À réévaluer périodiquement.	100% réalisé	Réévaluation annuelle des heures d'ouverture des écocentres	En continu
Mesure 10. Assurer une veille technologique sur le prétri et le traitement des déchets domestiques							
Action 1.1 Évaluer les différentes technologies de prétri et de traitement des déchets domestiques (CER et MRCDL).	Municipalités et RIDL	Tous	2022-2029	La RIDL utilise deux broyeurs afin de réduire l'espace dans ses cellules d'enfouissement ainsi que pour la récupération des certains matériaux (ex. : plastique des bacs roulants qui sont broyés et mis en ballot pour leur vente)	En continu	Suivi de l'état d'avancement de l'implantation de cette technologie au Québec	En continu
Action 2.1 Évaluer l'intérêt et la pertinence de mettre en place de telles technologies aux régies (CER et MRCDL).			2022-2029	Moins d'enfouissement, augmentation du taux de récupération des matériaux et aide à l'élaboration de nouveaux débouchés pour les matériaux qui ont un potentiel de récupération, mais qui ne le sont pas	En continu	Une démarche préliminaire d'information avec une firme de consultants a été initiée au CER pour l'étude d'une technologie de traitement des déchets ultimes dans un contexte de LET.	En continu

RAPPORT DE SUIVI 2025 DU PGMR CONJOINT 2022-2029 POUR LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

				Échéancier réalisé en 2025 pour les 12 mun (RIDL)		Échéancier réalisé en 2025 pour les 5 mun (CER)	
Description de la mesure	**Responsable**	**Territoire visé**	**Échéancier prévu**	**Activités**	**Avancement**	**Activités**	**Avancement**
Mesures spécifiques à l'optimisation des services de collecte des matières résiduelles							
Mesure 11. Mutualiser le transport des matières résiduelles vers les recycleurs (exemple: récupération des matelas)							
Action 1.1 Évaluer le transport des différents services et identifier s'il y a lieu de nouvelles pratiques pour optimiser ce transport (CER, MRCDL et RIDL).	Municipalités, MRC et régies	Tous	2022-2029	Aucune rentabilité pour la RIDL. À réévaluer périodiquement.	Non réalisé	Le CER a construit une rampe de chargement à son site de transbordement qui permet d'utiliser une remorque de 53' pour les matières issues de la collecte sélective vers le centre de tri. Poursuite de la collecte personnalisée de la RCER dans les écocentres de la Rouge et directement auprès des ICI pour transporter les sacs de polystyrènes vers une remorque 53' stationnée à l'écocentre du CER. En 2025, l'Action bénévole de la Rouge a commencé à voyager les textiles du CER vers leur bazar à Rivière-Rouge lorsque les employés viennent disposer de diverses matières sur le site du Complexe.	En continu
Action 2.1 Mettre en place ces nouvelles pratiques d'optimisation du transport s'il y a lieu (CER, MRCDL et RIDL).		Résidentiel et ICI		Aucune rentabilité pour la RIDL. À réévaluer périodiquement.	Non réalisé		
Mesure 12. Optimiser le déploiement de la récupération hors foyer (îlots trois voies dans les lieux publics)							
Action 1.1 Évaluer les nouveaux besoins de récupération hors foyer dans les municipalités (CER, MRCDL et RIDL).	Municipalités et MRC	Résidentiel et ICI	2016 à 2020	La RIDL attend de voir la position d'ÉEQ dans ce dossier (2027)	Non réalisé	Les municipalités attendent de voir la position d'ÉEQ dans ce dossier (2027)	Non réalisé
Action 2.1 Mettre en place des îlots de récupération hors foyer s'il y a lieu (CER, MRCDL et RIDL).			2018 à 2020	La RIDL attend de voir la position d'ÉEQ dans ce dossier (2027)	Non réalisé	Les municipalités attendent de voir la position d'ÉEQ dans ce dossier (2027)	Non réalisé
Mesure 13. Optimiser la collecte à trois voies							
Action 1.1 Optimiser la collecte à trois voies par les ressources internes des MRC, municipalités et régies. Des efforts particuliers seront faits pour évaluer et mettre en place au besoin des actions dans les multilogements, les ICI assimilables à la collecte résidentielle, les édifices publics, communautés religieuses, les campings, les pourvoiries et évaluer la possibilité d'offrir certains services aux réserves indiennes (CER, MRCDL et RIDL).	Municipalités et régies	Résidentiel et ICI	2022-2029	Collecte optimisée en continu	En continu	Collecte optimisée en continu (participation du CER et de la RCER à un comité de collecteurs afin d'échanger sur les bonnes pratiques, intégration de plusieurs ICI aux collectes municipales, accompagnement des ICI pour la collecte à 3 voies, etc.).	En continu
Action 2.1 Signer une entente de partenariat avec l'éventuel organisme de gestion désigné (OGD) dans le cadre de la modernisation du système de la collecte sélective (CER, MRCDL et RIDL).	Regroupement de municipalités		2022-2024	Entente signée entre EEQ et la RIDL	100 % réalisé	Entente signée entre ÉEQ et la Régie de collecte environnementale de la Rouge (RCER) dont sont membres les 5 municipalités de la Rouge. Une entente devrait être signée entre ÉEQ et le CER pour certaines matières qui transitent dans les écocentres.	Partiellement

RAPPORT DE SUIVI 2025 DU PGMR CONJOINT 2022-2029 POUR LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

				Échéancier réalisé en 2025 pour les 12 mun (RIDL)		Échéancier réalisé en 2025 pour les 5 mun (CER)	
Description de la mesure	**Responsable**	**Territoire visé**	**Échéancier prévu**	**Activités**	**Avancement**	**Activités**	**Avancement**
Mesures spécifiques à l'information, sensibilisation et l'éducation							
Mesure 14. Bonifier les activités d'information, de sensibilisation et d'éducation auprès de la population (communiqués, Patrouille verte, etc)							
Action 1.1 Élaborer et diffuser chaque année des outils de communication pour appuyer la réduction des déchets via différents médiums (médias, médias sociaux, sites Web, télévision communautaire), création de capsules vidéo informatives pour diffusion dans les municipalités, visites des installations des régies et des centres de tri, infolettre municipale et bulletins municipaux, compte de taxes (inclure de l'information et la description des coûts du budget), patrouille verte (avantage d'aller chercher des gens non vendus à la cause), calendrier de collectes, calendrier de la municipalité, messages axés sur les résultats (données surprenantes et les bons gestes), activités éducatives dans les écoles, outils spécifiques pour les villégiateurs, les touristes et les résidents des multilogements, lien vers la page facebook de Tricentris et autres et diffusion de messages auprès des clientèles des écocentres (CER, MRCDL et RIDL).	CER, MRCDL, RIDL et municipalités	Tous	2022-2029	Diffusion d'outils de communication par la RIDL et les municipalités (calendrier de collecte, calendrier des municipalités, page Facebook, bulletins municipaux, communiqués dans les médias, chroniques radiophoniques, visites dans les écoles, les organismes en tout genre, les ICI, inspecteur de la Régie, etc).	En continu	Diffusion d'outils de communication par le CER et les municipalités (calendrier de collecte avec aide-mémoire sur ce qui va dans les bacs, calendrier des municipalités, page Facebook, bulletins municipaux, communiqués dans les médias, visites dans les écoles, visites dans les ICI, visites sur le site du CER, inspection des bacs par les collecteurs, etc.). En 2025, visite au CER du camp de jour de Nominingue.	En continu
Mesure 15. Soutenir les organismes et entreprises dans la réduction des déchets (un agent de sensibilisation permanent par MRC pour les ICI, les évènements, etc)							
Action 1.1 Bonifier le travail d'agent de sensibilisation (équivalent d'un agent par année par MRC) afin de soutenir les ICI, OBNL et les entreprises dans la mise en place et optimiser les services en gestion des matières résiduelles (collecte des matières recyclables, collecte des matières organiques, écocentres, etc) (CER, MRCDL et RIDL).	MRCDL et régies	ICI	2022-2029	Soutien des ICI selon les besoins	En continu	Soutien des ICI selon les demandes et les besoins ponctuels	En continu
Action 2.1 Diffuser les résultats du travail des agents (CER, MRCDL et RIDL).				En évaluation pour identifier la bonne information à diffuser et le meilleur moyen de communiquer l'information.	En continu	Aucune action, pourrait être diffusé sur Facebook	Non réalisé
Mesure 16. Identifier les bacs et conteneurs par matière pour faciliter le tri							
Action 1.1 Ajouter dans la commande de nouveaux bacs et conteneurs l'identification du type de matières (déchets, matières recyclables, matières organiques) (MRCDL et RIDL).	Municipalités, MRCDL et RIDL	Résidentiel et ICI	2022-2029	Déjà fait	100 % réalisé	Au rythme du remplacement des bacs brisés. Les nouveaux bacs pour la collecte sélective sont fournis par ÉEQ. Uniformité dans la Rouge pour la couleurs des bacs de déchets (noir) et de matières organiques (brun).	En continu
Action 1.2 Ajouter un autocollant indiquant le type de matières (exemple via la patrouille verte) pour les bacs ou conteneurs déjà en place (municipalités)				Déjà fait	100 % réalisé	Via les collecteurs lorsque les bacs sont contaminés. Par le passé, un grand travail a été réalisé par les patrouilles vertes pour installer des autocollants sur les bacs et les conteneurs déjà sur le terrain à Rivière-Rouge, Nominingue et La Macaza.	En continu

RAPPORT DE SUIVI 2025 DU PGMR CONJOINT 2022-2029 POUR LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

				Échéancier réalisé en 2025 pour les 12 mun (RIDL)		Échéancier réalisé en 2025 pour les 5 mun (CER)	
Description de la mesure	**Responsable**	**Territoire visé**	**Échéancier prévu**	**Activités**	**Avancement**	**Activités**	**Avancement**
Mesure 17. Effectuer l'inspection des bacs sur une base régulière (inventaire des bacs noirs, ajout de l'inspection dans l'appel d'offres pour la collecte ou contrat à part)							
Action 1.1 Réaliser un diagnostic sur la problématique de contamination des bacs et des conteneurs et évlauer la meilleure stratégie pour l'inspection des bacs (CER, MRCDL et RIDL).	Municipalités, MRC et RIDL	Résidentiel et ICI	2022-2029	L'inspecteur de la RIDL vérifie tous les bacs de citoyens et laisse des avis aux citoyens (30 semaines par année)	En continu	Les voyages de matières résiduelles entrant au CER sont évalués lors de leur réception quant à leur conformité et un bulletin est envoyé à chaque mois aux municipalité	En continu
Action 1.2 Évaluer et mettre en place l'inspection des bacs et conteneurs (via une ressource humaine engagée par chacune des régies ou autre), ainsi que la collaboration des inspecteurs municipaux pour l'émission d'avis et s'il y a lieu de contravention (CER, MRCDL et RIDL).				L'inspecteur de la RIDL vérifie tous les bacs de citoyens et laisse des avis aux citoyens (30 semaines par année). La ville de Mont-Laurier a aussi un inspecteur municipal qui fait des inspections et peut laisser des contraventions au besoin.	En continu	Les cinq municipalités de la Rouge sont desservies par la Régie de collecte environnementale de la Rouge qui possède des camions avec caméras enregistreuses. En effet, lorsque chacun des bacs est collecté, une petite vidéo est filmée (premier et second avis sous forme d'une lettre et possibilité d'un constat d'infraction si récidive).	En continu
Action 1.3 Évaluer l'impact sur la qualité et la quantité des matières apportées dans les lieux de traitement (CER, MRCDL et RIDL).				Statistiques sur le nombre de bacs non conformes, le nombre d'avis laissés pour matières non conformes, etc.	En continu	Le bulletin sur la conformité des matières résiduelles (déchets et matières organiques) est envoyé aux membres et permet de voir l'impact, mais il est difficile d'obtenir un retour sur la qualité des matières recyclables envoyées au centre de tri. Pour les matières organiques, des suivis plus détaillés avec des photos sont effectués pour les voyages fortement contaminés en collaboration avec les municipalités et/ou les régies de collecte.	En continu
Mesures spécifiques aux politiques et règlements							
Mesure 18. Exiger un lieu de valorisation des résidus de CRD lors de l'émission d'un permis de construction ou de rénovation							
Action 1.1 Réaliser un modèle de permis exigeant le lieu de valorisation des résidus de CRD (CER, MRCDL et RIDL).	Municipalités	Résidentiel et CRD	2024-2025	En cours, discussions avec les municipalités pour mettre en place ces nouvelles exigences.	En continu	À venir. La municipalité de Nominingue a une mention dans le cadre d'une demande d'un permis de démolition et cette municipalité projette une modification règlementaire afin d'intégrer davantage d'exigences liées à la gestion et la valorisation des matériaux de CRD	Non réalisé
Action 1.2 Promouvoir ce modèle auprès des municipalités (CER, MRCDL et RIDL).							
Action 2.1 Implanter graduellement le permis de construction et de rénovation exigeant le lieu de valorisation des résidus de CRD (municipalités)							
Action 3.1 Diffuser cette nouvelle obligation (CER, MRCDL et RIDL).							

RAPPORT DE SUIVI 2025 DU PGMR CONJOINT 2022-2029 POUR LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

				Échéancier réalisé en 2025 pour les 12 mun (RIDL)		Échéancier réalisé en 2025 pour les 5 mun (CER)	
Description de la mesure	**Responsable**	**Territoire visé**	**Échéancier prévu**	**Activités**	**Avancement**	**Activités**	**Avancement**
Mesure 19. Mettre en place les mesures incitatives suivantes: tarification incitative, gratuité des bacs supplémentaires verts et bruns et gratuité à l'écocentre pour les résidents si matières triées							
Action 1.1 Évaluer des moyens incitatifs pour réduire les déchets enfouis (CER, MRCDL et RIDL).	Municipalités et régies	Résidentiel et ICI	2022-2029	Augmentation des coûts d'enfouissement, tarifcation incitative, pénalité pour les matériaux secs contenants du carton et pénalité administrative pour les ICI qui font peu ou pas de compostage et de recyclage. Gratuité dans les écocentres municipaux pour les résidents dont les matières sont triées. Les bacs bleus sont gratuits depuis janvier 2025 (mais pas nécessairement les bacs bruns).	En continu	**CER:** ticket modérateur à l'enfouissement qui récompense les municipalités qui réduisent leurs déchets enfouis, gratuité (ou faible coût selon le poids) pour plusieurs matières triées qui peuvent être valorisées, gratuité (ou faible coût selon le poids) pour les résidus CRD triés à l'écocentre du CER **Municipalités:** tarification incitative pour certaines municipalités selon le type de matières collectées et le nombre de bacs à déchets, gratuité de l'accès aux écocentres pour les citoyens avec des matières triées (remorque de format standard)	Partiellement
Action 1.2 Mettre en place graduellement ces moyens (CER, MRCDL et RIDL).							
Action 2.1 Évaluer l'impact sur la réduction des déchets (CER, MRCDL et RIDL).				Données insérées dans le rapport annuel de la RIDL	En continu	Le palmarès de la réduction des déchets enfouis est envoyé à chaque année aux municipalités	En continu
Action 3.1 Diffuser ces mesures incitatives auprès de la population (CER, MRCDL et RIDL).				Rapport annuel de la RIDL sur le site internet et envoyé aux municipalités membres.	En continu	Un communiqué est diffusé à chaque année sur la réduction des déchets enfouis et ces données sont insérées dans le rapport annuel du CER, lequel est transmis aux municipalitésmembres.	En continu
Mesure 20. Mettre en place les mesures coercitives suivantes: réduction de la fréquence de collecte des bacs noirs et ratio du nombre de bacs ICI							
Action 1.1 Évaluer des moyens coercitifs pour réduire les déchets notamment la possibilité de charger les propriétaires au poids et à la levée dans le cas entre autres où la fréquence ne peut être réduite (CER, MRCDL et RIDL).	Municipalités et régies	Résidentiel et ICI	2022-2029	Refusé par le conseil d'administration de la RIDL. Des réflexions et discussions auront lieu à ce sujet dans le cadre de l'élaboration du Plan climat par la MRCAL.	Non réalisé	**CER:** ticket modérateur à l'enfouissement qui pénalise les municipalités qui enfouissent plus de déchets, augmentation du coût d'enfouissement pour tous les clients, augmentation du coût de disposition pour les résidus CRD non triés reçus à l'écocentre (transbordement vers un centre de tri de matériaux de construction) et pénalité administrative (30$/tonne) pour les collectes privées de déchets non conformes dans lesquelles des matières auraient pu être réemployées, recyclées ou compostées **Municipalités:** réduction de la fréquence de la collecte des bacs noirs aux quatre semaines toute l'année sauf exception (les 5 municipalités), tarification incitative pour certaines municipalités qui veulent offrir une fréquence de levées supplémentaires (surtout pour les ICI), un seul bac noir par résidence autorisé (certaines municipalités)	Partiellement
Action 1.2 Mettre en place graduellement ces moyens (municipalités)							
Action 2.1 Évaluer l'impact sur la réduction des déchets (CER, MRCDL et RIDL).				Refusé par le conseil d'administration de la RIDL	Non réalisé	Le palmarès de la réduction des déchets enfouis est envoyé à chaque année aux municipalités	En continu
Action 3.1 Diffuser ces mesures coercitives auprès de la population (CER, MRCDL et RIDL).				Refusé par le conseil d'administration de la RIDL	Non réalisé	Un communiqué est diffusé à chaque année sur la réduction des déchets enfouis et ces données sont intégrées au rapport annuel du CER, lequel est transmis aux municipalités membres.	En continu

RAPPORT DE SUIVI 2025 DU PGMR CONJOINT 2022-2029 POUR LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

				Échéancier réalisé en 2025 pour les 12 mun (RIDL)		Échéancier réalisé en 2025 pour les 5 mun (CER)	
Description de la mesure	**Responsable**	**Territoire visé**	**Échéancier prévu**	**Activités**	**Avancement**	**Activités**	**Avancement**
Mesure 21. Appliquer les règlements du nombre de bacs et des matières acceptées par l'émission de constats d'infraction si non-respect de la règlementation en place							
Action 1.1 Élaborer une stratégie régionale en vue d'appliquer les règlements de collecte, transport et disposition des matières résiduelles (CER, MRCDL et RIDL).	Municipalités, MRC et régies	Résidentiel et ICI	2022-2029	Les règlements sont revus régulièrement selon les nouvelles matières acceptées et les nouvelles modalités de collecte. Aucune stratégie spécifique pour l'application des règlements.	En continu	Les règlements sont revus régulièrement selon les nouvelles matières acceptées et les nouvelles modalités de collecte lors de séances de travail entre le CER, la RCER et les municipalités. La RCER effectue une vérification du contenu des bacs lors des collectes et remet des lettres d'avis de non-conformité. Lorsque la situation n'est pas corrigée, le contenant n'est pas ramassé.	100% réalisé
Action 1.2 Mettre en place graduellement des règlements (MRCDL, RIDL et municipialités)				Règlement sur la collecte et le transport adopté dans toutes les municipalités, sauf la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles	Partiellement	Les modifications aux règlements sont adoptées et mises en vigueur au fur et à mesure	En continu
Action 1.3 Diffuser graduellement l'application des règlements (municipalités)				Les municipalités diffusent leurs règlements sur leur site web.	En continu	Les modifications aux règlements sont diffusées au fur et à mesure auprès de la population	En continu
Action 2.1 Étudier la problématique de gestion des matières résiduelles sur les territoires non-organisés (TNO) (volume, collaboration, coût et surveillance), organiser une rencontre entre le Service de l'aménagement du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle et la régie afin de réfléchir à des solutions pour l'atteinte d'objectifs réalistes dans les pourvoiries situées sur un TNO et évaluer la possibilité de la création d'un regroupement (MRCAL).	MRCAL et les régies	Résidentiel et ICI	2022-2029	Suite au contrat octroyé en 2023 et au rapport fourni par la firme de consultants en GMR pour évaluer et déterminer des pistes de solution pour les TNO, plusieurs actions ont été lancées de pair avec la régie : projet pilote de recyclage pour incorporer à même l'entente avec ÉEQ pour certaines pourvoiries avant 2027 afin de servir de modèle pour incorporer le recyclage en zone éloignée. Des discussions avec la Fédération des pourvoiries du Québec ont eu lieu pour incorporer le compostage dans certaines pourvoiries. Enfin, il est dans l'intention de la MRC de se pencher sur des outils de communication en matière de sensibilisation pour les usagers des TNO.	Partiellement	Suite au contrat octroyé en 2023 et au rapport fourni par la firme de consultants en GMR pour évaluer et déterminer des pistes de solution pour les TNO, plusieurs actions ont été lancées de pair avec la régie: projet pilote de recyclage pour incorporer à même l'entente avec ÉEQ pour certaines pourvoiries avant 2027 afin de servir de modèle pour incorporer le recyclage en zone éloignée. Des discussions avec la Fédération des pourvoiries du Québec ont eu lieu pour incorporer le compostage dans certaines pourvoiries. Enfin, il est dans l'intention de la MRC de se pencher sur des outils de communication en matière de sensibilisation pour les usagers des TNO.	Partiellement
Mesure 22. Prendre en charge la grande majorité des ICI dans la collecte municipale							
Action 1.1 Évaluer les besoins des ICI pour leur participation à la collecte municipale (CER, MRCDL et RIDL).	Municipalités, MRC et RIDL	ICI	2022-2029	Tous les ICI ont automatiquement droit à un minimum de deux bacs noirs, deux bacs bleus et deux bacs bruns pour le tri des matières. Une grande majorité des ICI est entièrement desservie dans la collecte municipale (exception Mont-Laurier)	En continu	Une grande majorité des ICI est desservie dans la collecte municipale	Partiellement
Action 1.2 Diffuser l'offre de service auprès des ICI (CER, MRCDL et RIDL).				Effectué par l'Agente de communication de la RIDL	En continu	L'agent de sensibilisation du CER informe les ICI non desservis des avantages de joindre la collecte municipale et s'ils acceptent ils sont référés à la Régie de collecte environnementale de la Rouge (RCER)	En continu
Action 1.3 Mettre en place graduellement auprès des ICI la collecte municipale (municipalités et RIDL).							

RAPPORT DE SUIVI 2025 DU PGMR CONJOINT 2022-2029 POUR LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

				Échéancier réalisé en 2025 pour les 12 mun (RIDL)		Échéancier réalisé en 2025 pour les 5 mun (CER)	
Description de la mesure	**Responsable**	**Territoire visé**	**Échéancier prévu**	**Activités**	**Avancement**	**Activités**	**Avancement**
Mesure 23. Mettre à jour régulièrement au besoin les règlements de collecte, transport et disposition des matières résiduelles							
Action 1.1 Réviser les règlements de collecte, de transport et de disposition des matières résiduelles en fonction de nouveaux éléments (débouchés, interdiction, etc) au besoin (CER, MRCDL et RIDL).	Municipalités, MRC et RIDL	Résidentiel et ICI	2022-2029	Fait, tous les règlements sont à jour	100% réalisé	Les règlements sont revus régulièrement par les municipalités selon les nouvelles matières acceptées et les nouvelles modalités de collecte. Avec la modernisation de la collecte sélective, certains règlements des municipalités de la Rouge devront être mis à jour et harmonisés pour l'ensemble des membres de la RCER.	En continu
Action 1.2 Diffuser les changements auprès de la population (municipalités et RIDL).				Les municipalités diffusent leurs règlements sur leur site web.	En continu	Les modifications aux règlements sont diffusées au fur et à mesure auprès de la population	En continu
Mesures en économie circulaire							
Mesure 24. Soutenir les initiatives existantes et celles à venir (OBNL, privé et public) en partenariat entre autres avec des organismes d'économie circulaire							
Action 1.1 Évaluer les besoins de projets en économie circulaire et des partenaires potentiels (CER, MRCDL et RIDL).	Municipalités, MRC et régies	Tous	2022-2029	Collaboration avec Zone emploi pour leur projet de recyclerie	En continu	Projets à l'étude entre autres sur la récupération des résidus de gypse, la valorisation des biogaz, l'agroraffinerie du compost et l'installation de panneaux solaires sur le LES du CER.	En continu
Action 1.2 Mettre en place graduellement des projets selon le développement de la valorisation des matières résiduelles (CER, MRCDL et RIDL).				Collaboration avec Zone emploi pour leur projet de recyclerie	En continu	Mise en place de la récupération des contenants pressurisés de combustibles à usage unique (AGRP) à l'écocentre du CER et poursuite de la vente de matériaux de construction usagés à la Remise au CER (approvisionnement à l'écocentre et auprès des entreprises et entrepreneurs généraux).	En continu
Mesure 25. Rechercher des débouchés stables pour des matières non acceptées dans les collectes							
Action 1.1 Évaluer les projets pour optimiser la valorisation des matières résiduelles (exemples: papillotes d'aluminium dans les salons de coiffure et vêtements) (CER, MRCDL et RIDL).	MRC et régies	Tous	2022-2029	Fait par le contremaître de la RIDL et les nouvelles REP	En continu	Évaluation de l'acceptation de matières résiduelles au site de compostage (ex. cannabis avec substrat organique, carton recouvert d'un enduit sous les rubans adhésifs, etc.), nouvelles REP et recycleurs pour la disposition des plastiques numéro 2 (HDPE) qui ne sont pas des contenants ni des emballages.	En continu
Action 1.2 Mettre en place des projets-pilotes en collaboration avec des entreprises et organismes d'économie circulaire (CER, MRCDL et RIDL).				Déjà en place avec Zone emploi (plateau de travail pour le tri des piles, réparation de meubles, etc.)	En continu	Continuité de la vente du compost en agriculture, démarrage du projet de récupération des textiles au CER pour fins de réemploi et de valorisation en coordination avec l'Action bénévole de la Rouge et mise en place dans tous les écocentres d'une installation pour récupérer les bouchons de liège naturel afin qu'ils soient recyclés dans le cadre d'un programme spécifique.	En continu
Demande aux instances gouvernementales							
Mesure 26. Demander officiellement le soutien financier gouvernemental pour l'acquisition d'îlots de récupération hors foyer							
Action 1.1 Demander au gouvernement du soutien financier selon les besoins évalués à la mesure 12 (CER, MRCDL et RIDL).	MRC	ICI	2022-2023	Aucune action, les municipalités attendent le fonctionnement d'ÉEQ pour les ilots de tri publics.	Non-réalisé	Aucune action, les municipalités attendent le fonctionnement d'ÉEQ pour les ilots de tri publics.	Non-réalisé

Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs
Québec

ANNEXE 1 – RAPPORT ANNUEL DE SUIVI DU PGMR 2025

Nom du PGMR (MRC) : PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES CONJOINT 2022-2029 DES MRC D'ANTOINE-LABELLE ET DES LAURENTIDES

1. Identification du répondant

Prénom et nom :	**Mélissa Valiquette**	**Fonction ou titre :**	**Chargée de projet en adaptation aux changements climatiques**
Téléphone :	**819-623-3485, poste 212**	**Adresse courriel :**	**m.valiquette@mrcal.ca**

Je (le répondant) certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire :

Mélissa Valiquette — **Signature du répondant**

2026-06-17 — **Date**

2. Gestion des matières organiques sur le territoire d'application du PGMR

Renseignements généraux				Collecte porte-à-porte						Composteurs domestiques		Apport volontaire					
Code géo	Nom des municipalités au PGMR	Nombre total d'unités d'occupation résidentielles (**1-9 logements**), incluant les chalets	Règlement interdisant ou **limitant significativement** le stockage et l'épandage de MRF (oui/non)	Type de collecte (bacs bruns/sacs de couleur)	Nombre d'unités d'occupation résidentielles desservies au 1er juillet 2025	**Desserte des ICI assimilables au 1er juillet 2025 (oui/non)**	Nombre de collectes en 2025	Période couverte par la collecte en 2025 (MM/AAAA)		Nombre d'unités d'occupation desservies au 1er juillet 2025	Implantation (MM/AAAA)	Bacs de cuisine distribués		Nombre de lieux d'apport volontaire		Période couverte par la collecte des points d'apport volontaire en 2025 (MM/AAAA)	
								Début	Fin			Nombre de bacs distribués au 1er juillet 2025	Date de distribution (MM/AAAA)	Résidus verts	Résidus alimen-taires	Début	Fin
79005	Notre-Dame-du-Laus (M)	2257	Non	Bacs bruns	2289	Oui	37	01-2025	12-2025					1	1	01-2025	12-2025
79010	Notre-Dame-de-Pontmain (M)	926	Non	Bacs bruns	947	Oui	37	01-2025	12-2025					1	1	01-2025	12-2025
79015	Lac-du-Cerf (M)	599	Non	Bacs bruns	622	Oui	37	01-2025	12-2025					1	1	01-2025	12-2025
79022	Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles (M)	560	Non	Bacs bruns	560	Oui	37	01-2025	12-2025					1	1	01-2025	12-2025
79025	Kiamika (M)	586	Non	Bacs bruns	586	Oui	37	01-2025	12-2025					1	1	01-2025	12-2025
79030	Nominingue (M)	2113	Non	Bacs bruns	2120	Oui	39	01-2025	12-2025					1	1	01-2025	12-2025
79037	Rivière-Rouge (V)	3078	Non	Bacs bruns	3242	Oui	39	01-2025	12-2025					1	1	01-2025	12-2025
79047	La Macaza (M)	1099	Non	Bacs bruns	1099	Oui	39	01-2025	12-2025					1	1	01-2025	12-2025
79050	L'Ascension (M)	977	Non	Bacs bruns	987	Oui	40	01-2025	12-2025					1	1	01-2025	12-2025
79060	Lac-Saguay (VL)	490	Non	Bacs bruns	490	Oui	40	01-2025	12-2025					1	1	01-2025	12-2025
79065	Chute-Saint-Philippe (M)	926	Non	Bacs bruns	939	Oui	37	01-2025	12-2025					1	1	01-2025	12-2025
79078	Lac-des-Écorces (M)	1701	Non	Bacs bruns	1740	Oui	37	01-2025	12-2025					1	1	01-2025	12-2025
79088	Mont-Laurier (V)	6981	Non	Bacs bruns	7693	Oui	37	01-2025	12-2025					1	1	01-2025	12-2025
79097	Ferme-Neuve (M)	1621	Non	Bacs bruns	1716	Oui	37	01-2025	12-2025					1	1	01-2025	12-2025
79105	Lac-Saint-Paul (M)	522	Non	Bacs bruns	522	Oui	37	01-2025	12-2025					1	1	01-2025	12-2025
79110	Mont-Saint-Michel (M)	434	Non	Bacs bruns	434	Oui	37	01-2025	12-2025					1	1	01-2025	12-2025
79115	Sainte-Anne-du-Lac (M)	496	Non	Bacs bruns	510	Oui	37	01-2025	12-2025					1	1	01-2025	12-2025

Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs
Québec

ANNEXE 2 – RAPPORT ANNUEL DE SUIVI DU PGMR 2025

Nom du PGMR (MRC) :	PGMR Conjoint 2022-2029 pour la MRC d'Antoine-Labelle (secteur de la Lièvre)

1. Identification du répondant

Prénom et nom :	**Mélissa Valiquette**	**Fonction ou titre :**	**Chargée de projet en adaptation aux changements climatiques**
Téléphone :	**819-623-3485 p. 212**	**Adresse courriel :**	**m.valiquette@mrcal.ca**

Je (le répondant) certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire :

Mélissa Valiquette — Signature du répondant

2026-06-17 — Date

2. Gestion des CRD sur le territoire d'application du PGMR

Consignes pour remplir le formulaire :
- Si plus d'une réponse est applicable par question, indiquez vos réponses par ordre d'importance par rapport à votre situation dans les lignes 1, 2 ou 3 prévues à cet effet.
- Bien que toutes les réponses n'invitent pas directement à donner plus de détails en commentaires, nous vous encourageons tout de même à détailler vos réponses pour chacune des questions, le cas échéant.

Questions		Choix de réponses	Commentaires
1. En excluant les projets d'infrastructures routières, comment les municipalités de votre territoire exigent-elles principalement que les résidus de CRD issus des chantiers municipaux soient gérés? (Dans cette question, l'expression « chantiers municipaux » inclut les chantiers réalisés par les employés municipaux et ceux pour lesquels la municipalité est donneuse d'ouvrage.)	**1**	Autre réponse (précisez dans la colonne « Commentaires »)	Ce n'est pas la responsabilité de la Régie, mais celle des municipalités.
	2		
	3		
2. Quel est le principal défi rencontré dans la gestion des résidus de CRD sur votre territoire?	**1**	Absence d'infrastructures de tri à distance raisonnable	Frais de transport élevé. Stabilité des marchés. Concurrence entre les écocentres.
	2	Manque de débouchés pour les matières triées	
	3	Autre réponse (précisez dans la colonne « Commentaires »)	
3. Quel outil ou quelle mesure, de la part du gouvernement du Québec, serait le ou la plus utile pour améliorer la gestion des résidus de CRD sur votre territoire? (Veuillez détailler votre réponse dans la colonne « Commentaires ».)	**1**	Autre réponse (précisez dans la colonne « Commentaires »)	Financement du transport pour les régions éloignées. Débouchés fiables (plastique, bois...)
	2		
	3		
4. Quelle initiative locale a été implantée ou est en cours d'implantation pour détourner les résidus de CRD générés sur votre territoire de l'élimination? (Si des initiatives sont déployées seulement dans certaines municipalités de votre territoire, veuillez précisez les municipalités concernées dans la colonne « Commentaires ».)	**1**	Autre réponse (précisez dans la colonne « Commentaires »)	Tri à la source. Débouchés fiables pour les matières. Modification de la granulométrie des broyeurs utilisés à la Régie afin de répondre aux exigences des récupérateurs. Réemploi de matériaux en collaboration avec Zone emploi à travers le projet de recyclerie.
	2		
	3		

5. Quels sont les services municipaux qui pourraient être implantés ou bonifiés pour réduire à la source, réemployer, recycler et valoriser davantage les résidus de CRD sur votre territoire?	**1**	Écocentres	Collecte d'encombrants sur appel (avec un camion de 20 pieds et non un camion de vidange)
	2	Initiatives de réemploi (ex. : ressourcerie)	
	3		
6. Quels types de lieux sont particulièrement affectés par les dépôts sauvages de résidus de CRD sur votre territoire?	**1**	Chemins forestiers ou ruraux	"Cul-de-sac" en région éloigné. Dépôt de bacs. Très fréquents en territoires publics.
	2	Autre réponse (précisez dans la colonne « Commentaires »)	
	3		

	Renseignements supplémentaires
Avez-vous des commentaires, des projets ou des besoins dont vous souhaitez nous faire part et qui pourraient contribuer à la réflexion du MELCCFP sur la gestion des résidus de CRD au Québec?	Secteur de la Lièvre

Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs
Québec

ANNEXE 2 – RAPPORT ANNUEL DE SUIVI DU PGMR 2025

Nom du PGMR (MRC) :	PGMR Conjoint 2022-2029 pour la MRC d'Antoine-Labelle (secteur de la Rouge)

1. Identification du répondant

Prénom et nom :	**Mélissa Valiquette**	**Fonction ou titre :**	**Chargée de projet en adaptation aux changements climatiques**
Téléphone :	**819-623-3485 p.212**	**Adresse courriel :**	**m.valiquette@mrcal.ca**

Je (le répondant) certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire :

Mélissa Valiquette — Signature du répondant

2026-06-17 — Date

2. Gestion des CRD sur le territoire d'application du PGMR

Consignes pour remplir le formulaire :
- Si plus d'une réponse est applicable par question, indiquez vos réponses par ordre d'importance par rapport à votre situation dans les lignes 1, 2 ou 3 prévues à cet effet.
- Bien que toutes les réponses n'invitent pas directement à donner plus de détails en commentaires, nous vous encourageons tout de même à détailler vos réponses pour chacune des questions, le cas échéant.

Questions		Choix de réponses	Commentaires
1. En excluant les projets d'infrastructures routières, comment les municipalités de votre territoire exigent-elles principalement que les résidus de CRD issus des chantiers municipaux soient gérés? (Dans cette question, l'expression « chantiers municipaux » inclut les chantiers réalisés par les employés municipaux et ceux pour lesquels la municipalité est donneuse d'ouvrage.)	**1**	Tri des résidus directement sur les chantiers, puis acheminement vers différentes filières	Plusieurs municipalités acheminent leurs résidus de CRD triés vers leurs écocentres municipaux.
	2	Gestion des résidus confiée aux entreprises privées responsables des divers chantiers	
	3	Acheminement vers un centre de tri de résidus de CRD	
2. Quel est le principal défi rencontré dans la gestion des résidus de CRD sur votre territoire?	**1**	Prix de l'élimination moins élevé que celui du tri ou de la valorisation	La gestion des résidus de CRD pose des défis majeurs, autant pour les entrepreneurs, les ICI et les municipalités.
	2	Peu de contrôle sur la destination des résidus	
	3	Absence d'infrastructures de tri à distance raisonnable	
3. Quel outil ou quelle mesure, de la part du gouvernement du Québec, serait le ou la plus utile pour améliorer la gestion des résidus de CRD sur votre territoire? (Veuillez détailler votre réponse dans la colonne « Commentaires ».)	**1**	Incitatifs financiers pour encourager le tri ou la valorisation	Mettre en place une responsabilité élargie des producteurs (REP) sur certains matériaux de CRD.
	2	Investissements dans les infrastructures de tri et de valorisation	
	3	Nouvelles contraintes réglementaires	
4. Quelle initiative locale a été implantée ou est en cours d'implantation pour détourner les résidus de CRD générés sur votre territoire de l'élimination? (Si des initiatives sont déployées seulement dans certaines municipalités de votre territoire, veuillez précisez les municipalités concernées dans la colonne « Commentaires ».)	**1**	Construction, gestion ou optimisation des écocentres	Au CER, augmentation des frais de disposition des matériaux de CRD non triés à 334$ / tonne métrique (incluant la redevance) et ces derniers sont acheminés vers un centre de tri spécialisé. Très bonne desserte dans les municipalités de la Rouge comme chacune possède un écocentre (permanent ou mobile).
	2	Obligations liées aux règlements de gestion des matières résiduelles (ex. : interdiction de résidus de CRD dans les bacs à ordures)	
	3	Obligations liées aux règlements d'urbanisme (conditions à l'octroi de permis de construction ou de démolition, exigences supplémentaires relatives à l'occupation ou à l'entretien des bâtiments, etc.)	

5. Quels sont les services municipaux qui pourraient être implantés ou bonifiés pour réduire à la source, réemployer, recycler et valoriser davantage les résidus de CRD sur votre territoire?	**1**	Initiatives de réemploi (ex. : ressourcerie)	Au CER, magasin de réemploi des matériaux de CRD (La Remise) à bonifier, de même que les installations de certains écocentres.
	2	Écocentres	
	3	Centres de transfert de matières résiduelles de propriété municipale	
6. Quels types de lieux sont particulièrement affectés par les dépôts sauvages de résidus de CRD sur votre territoire?	**1**	Installations municipales (ex.: entrée d'écocentre ou de lieu d'élimination)	Très fréquents en territoires publics
	2	Terrains vacants	
	3	Chemins forestiers ou ruraux	

	Renseignements supplémentaires
Avez-vous des commentaires, des projets ou des besoins dont vous souhaitez nous faire part et qui pourraient contribuer à la réflexion du MELCCFP sur la gestion des résidus de CRD au Québec?	Secteur de la Rouge